

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2013	2012			2013	2012
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	422 954	5 197 560	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	11	8 507 111	6 471 546
Créances de leasing : Encours Financiers		567 442 726	519 457 244	Emprunts et dettes rattachées	12	449 520 263	432 446 733
Moins : provisions		(17 301 873)	(16 279 971)	Total Emprunts et ressources spéciales		458 027 374	438 918 279
	4	550 140 853	503 177 273	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		22 265 843	19 507 819	Dettes envers la clientèle	13	14 137 539	14 213 401
Moins : provisions et produits réservés		(14 274 074)	(12 764 763)	Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 559 208	18 181 125
	5	7 991 769	6 743 056	Provisions pour passifs et charges	15	1 188 123	1 103 123
Intérêts constatés d'avance		(3 125 656)	(2 867 472)	Autres	16	5 468 839	5 594 507
Total des créances sur la clientèle		555 006 966	507 052 857	Total des autres Passifs		43 353 709	39 092 156
Portefeuille titres de placement	6	512 690	557 707	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		41 500 000	35 000 000
Portefeuille d'investissement brut		51 365 381	48 281 713	Réserves		61 408 998	37 758 998
Moins : provisions		(1 287 692)	(894 803)	Résultats reportés		11 100 679	14 793 245
Total Portefeuille d'investissement	7	50 077 689	47 386 910	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 009 677	87 552 243
Valeurs immobilisées				Résultat de la période		9 269 058	11 457 434
Immobilisations incorporelles		5 551 440	5 075 039	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	123 278 735	99 009 677
Moins : amortissements		(3 816 702)	(3 246 306)				
	8	1 734 738	1 828 733				
Immobilisations corporelles		13 931 690	13 293 924				
Moins : amortissements		(4 123 491)	(3 726 368)				
	9	9 808 199	9 567 556				
Total des valeurs immobilisées		11 542 938	11 396 289				
Autres actifs	10	7 096 581	5 428 788				
TOTAL DES ACTIFS		624 659 818	577 020 112	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		624 659 818	577 020 112

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2013	2012
PASSIFS EVENTUELS	14 661 662	13 343 034
Cautions, avals et autres garanties données	14 661 662	13 343 034
 ENGAGEMENTS DONNES	 29 500 538	 24 150 401
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 006 938	19 150 401
Engagements sur titres	7 493 600	5 000 000
 ENGAGEMENTS RECUS	 80 082 530	 72 380 112
Garanties reçues	3 662 174	4 431 151
Intérêts à échoir sur contrats actifs	76 420 356	67 948 961
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 2 943 693	 10 050 320
Engagements sur titres (*)	2 943 693	4 050 320
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	6 000 000

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		47 514 752	44 368 451
Variation des produits réservés		(477 193)	(256 027)
<u>Total du revenu de leasing</u>	18	<u>47 037 559</u>	<u>44 112 424</u>
Autres produits d'exploitation	19	750 542	697 201
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>47 788 101</u>	<u>44 809 625</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(26 405 897)	(23 169 409)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	4 548 117	6 684 412
PRODUIT NET		<u>25 930 321</u>	<u>28 324 628</u>
Charges de personnel	22	(6 771 321)	(6 027 126)
Autres charges d'exploitation	23	(4 167 101)	(4 088 254)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 061 152)	(2 538 039)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(459 670)	(899 949)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(1 264 825)	(1 237 365)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(140 682)	(129 485)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>11 065 570</u>	<u>13 404 409</u>
Autres gains ordinaires	28	632 413	455 808
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>11 697 984</u>	<u>13 860 217</u>
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	29	(2 480 840)	(2 454 697)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>9 269 058</u>	<u>11 457 434</u>
Résultat par action	17	1,142	1,570

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice	
		2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	350 150 222	330 187 052
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(345 057 184)	(315 106 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(10 681 995)	(10 267 452)
Intérêts payés	33	(26 255 663)	(20 961 945)
Impôts et taxes payés	34	(8 489 278)	(2 807 878)
Autres flux de trésorerie	35	5 049 074	8 095 629
		<u>35 284 824</u>	<u>(10 860 622)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 516 947)	(868 149)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	191 657	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(6 434 517)	(17 077 282)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	4 250 927	1 284 861
		<u>(3 508 879)</u>	<u>(16 660 570)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	40	(6 997 915)	(5 947 933)
Encaissements provenant des emprunts	12	287 338 674	188 648 885
Remboursement d'emprunts	12	(263 757 227)	(155 401 910)
Flux liés au financement à court terme	12	(6 600 000)	9 100 000
		<u>31 983 532</u>	<u>36 399 042</u>
		<u>(6 810 172)</u>	<u>8 877 849</u>
Variation de trésorerie			
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(1 273 986)	(10 151 835)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(8 084 157)	(1 273 986)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 1993, le 1^{er} janvier 1994, le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2001, le 1^{er} janvier 2002, le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars, divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière
- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques	410 709	5 190 925
- Caisses	12 245	6 635
<u>Total</u>	<u>422 954</u>	<u>5 197 560</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Créances de leasing (encours financiers)	555 367 526	510 889 985
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	624 580	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>567 442 726</u>	<u>519 457 244</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 295 284)	(14 259 468)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 301 873)</u>	<u>(16 279 971)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>550 140 853</u>	<u>503 177 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2012	<u>503 177 273</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	305 694 328
- Relocations	1 642 393
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(243 278 999)
-Remboursement anticipé de créances	(13 048 106)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 773 108)
-Relocations	(1 251 026)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(4 646 700)
- Reprises	3 624 798

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Agriculture	21 493 914	19 612 152
Bâtiments TP	62 669 597	55 830 617
Industrie		
Agro-alimentaire	29 391 314	26 916 077
Chimie	17 753 039	19 249 506
Energie	501 645	612 433
Textile	13 087 803	11 199 505
Mines	87 471	161 105
Autres industries	91 654 374	76 250 169
Tourisme		
Hôtellerie	2 561 108	3 099 014
Agences de voyage	3 951 204	2 398 351
Location de voiture	35 936 724	31 290 809
Autres Tourisme	6 142 522	4 916 280
Commerce et service		
Commerce	128 469 811	115 683 649
Transport	42 561 332	45 827 040
Audio-visuel	601 258	385 766
Professions libérales	36 676 551	34 814 703
Autres Services	73 903 059	71 210 068
Total	<u>567 442 726</u>	<u>519 457 244</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Matériel de transport léger	189 222 327	159 802 056
Matériel de transport léger Utilitaire	47 274 041	44 596 699
Matériel de transport lourd	61 001 775	59 701 531
Matériel BTP	76 907 083	70 920 179
Equipement industriel	66 427 398	54 936 376
Equipement informatique	4 598 908	3 865 174
Autres	54 092 500	56 187 991
Sous total	499 524 033	450 010 006
Immeubles de bureaux	31 195 322	31 732 351
Immeubles industriels ou commerciaux	36 723 371	37 714 888
Total	567 442 726	519 457 244

4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Paiements minimaux sur contrats actifs	612 859 193	564 257 924
A recevoir dans moins d'1an	240 913 157	222 508 050
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	362 264 350	331 180 278
A recevoir dans plus de 5 ans	9 681 686	10 569 595
Produits financiers non acquis	76 420 356	67 948 961
Encours contrats actifs (1)	536 438 837	496 308 962
A recevoir dans moins d'1an	203 187 616	188 945 805
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	324 405 986	297 794 126
A recevoir dans plus de 5 ans	8 845 235	9 569 032
Créances en cours (2)	11 450 620	7 846 578
Créances échues (3)	624 580	720 681
Contrats suspendus (contentieux) (4)	18 928 689	14 581 023
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	567 442 726	519 457 244

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	9 522 594	9 013 420
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
<u>Montant brut</u>	<u>9 572 594</u>	<u>9 093 420</u>
A déduire :		
- Provisions	(522 254)	(1 168 417)
- Produits réservés (*)	(1 109 991)	(1 181 161)
<u>Montant net</u>	<u>7 940 349</u>	<u>6 743 842</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	12 544 691	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 693 249</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 144 544)	(8 466 264)
- Produits réservés	(2 345 536)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>54 611</u>	<u>12 533</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(3 191)	(13 319)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>7 991 769</u>	<u>6 743 056</u>

(*) Dont 751 805 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	494 601 168	50 795 974	2 793 354	323 539	18 928 689	567 442 726
Impayés (1)	2 693 593	5 466 054	1 259 104	55 923	12 592 611	22 067 285
Avances et acomptes reçus (*)	(6 757 327)	(23 766)			(1 347 457)	(8 128 551)
Produits à recevoir	50 000					50 000
ENCOURS GLOBAL	490 587 434	56 238 262	4 052 458	379 462	30 173 843	581 431 460
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,69%	0,06%	5,35%	
			6,10%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 343 632	663 306	-	-	-	22 006 938
TOTAL ENGAGEMENTS	511 931 066	56 901 567	4 052 458	379 462	30 173 843	603 438 398
Produits réservés	-	-	332 638	20 467	2 353 809	2 706 913
Provisions affectées sur les impayés	-	-	444 647	34 777	10 187 374	10 666 798
Provisions affectées sur les encours	-	-	11 176	78 611	15 205 497	15 295 284
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	788 461	133 855	27 746 680	28 668 996
ENGAGEMENTS NETS	511 931 066	56 901 567	3 263 997	245 607	2 427 164	574 769 402
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			19,46%	35,27%	88,03%	
			79,74%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2013 à 6,10% contre 6,51% au 31 Décembre 2012.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2013 à 79,74% contre 75,22% au 31 Décembre 2012.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Tunisie SICAV	21 764	-
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>847 879</u>	<u>826 115</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(335 189)	(268 408)
<u>Montant net</u>	<u>512 690</u>	<u>557 707</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Titres de participation	40 040 281	37 610 011
Titres immobilisés	10 543 515	9 566 625
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293
Prêts au personnel	1 473 582	1 392 880
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	311 805	281 647
Dépôts et cautionnements versés	228 879	26 257
<u>Montant brut</u>	<u>58 108 981</u>	<u>53 281 713</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>51 365 381</u>	<u>48 281 713</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(731 917)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>50 077 689</u>	<u>47 386 910</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	37 610 011	32 610 011	5 000 000
Additions de l'exercice			
- Taysir Microfinance	500 000	500 000	-
- FCPR Tuninvest Croissance	3 000 000	1 256 400	1 743 600
- Amen Santé	288 510	288 510	-
Cessions de l'exercice			
- Esprit	(61 000)	(61 000)	-
- Clinique El Amen Beja	(200 000)	(200 000)	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(33 600)	(33 600)	-
Diminution des participations par réduction de capital			
-Tuninvest Innovations Sicar	(1 063 640)	(1 063 640)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	<u>40 040 281</u>	<u>33 296 681</u>	<u>6 743 600</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	9 566 625	9 566 625	-
Additions de l'exercice			
- Société Agricole SIDI OTHMEN	1 000 000	1 000 000	-
- Société YASMINE	1 500 000	1 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	(300 000)	(300 000)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(123 210)	(123 210)	-
- Société Méhari Beach Tabarka	(333 300)	(333 300)	-
- Société Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 600)	(166 600)	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-	-		
<u>Entreprises associées</u>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées			4 120 133	-	-		
<u>Autres</u>							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres			20 932 696	6 743 600	1 124 806		
Total Titres de participation			40 040 281	6 743 600	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	15 000	100,000	1 500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
			10 543 515	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 075 039	302 466	-	-	5 377 505	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 560 803
Logiciels en cours		-	173 935	-	-	173 935	-	-	-	-	173 935
TOTAUX		5 075 039	476 401	-	-	5 551 440	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 734 738

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 286 172	8 328	116 525	-	5 411 025	444 420	267 798	-	712 218	4 698 807
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	618 891	-	402 780	743 773	360 242	112 152	297 307	175 087	568 686
Mobilier de bureau	10%	948 495	30 937	-	-	979 432	675 590	50 667	-	726 257	253 175
Matériel informatique	33%	1 708 311	89 457	-	-	1 797 768	1 579 491	107 876	-	1 687 367	110 401
Installations générales	10%	1 815 347	112 468	-	-	1 927 815	635 956	155 936	-	791 892	1 135 923
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		741 196	187 690	(123 750)	-	805 136	-	-	-	-	805 136
TOTAUX		13 293 924	1 047 771	(7 225)	402 780	13 931 690	3 726 368	694 429	297 307	4 123 491	9 808 199

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Frais d'émission des emprunts	922 269	935 415
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acompt	1 816 215	355 280
- Avances et acomptes au personnel	46 163	19 815
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	36 439	31 905
- Compte courant MLA	327 240	257 761
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	492 665	430 805
- Créance sur cession de titres immobilisés	365 000	-
- Projet ALIOS	761 108	-
- Produits à recevoir des tiers	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir sur contrats de portages	124 270	130 982
- Compte d'attente	445 172	479 249
- Charges constatées d'avance	263 534	559 324
<u>Total brut</u>	<u>7 735 970</u>	<u>6 012 495</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(256 480)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(197 964)	(211 760)
<u>Total net</u>	<u>7 096 581</u>	<u>5 428 788</u>

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 572 991	426 913	2 999 904	1 637 576	440 059	2 077 635	922 269
TOTAUX		2 572 991	426 913	2 999 904	1 637 576	440 059	2 077 635	922 269

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques, découverts	8 507 111	6 471 546
<u>Total</u>	<u>8 507 111</u>	<u>6 471 546</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Emprunts		
- Banques locales	119 494 260	94 360 139
- Banques étrangères	58 650 533	71 495 207
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Billets de trésorerie	39 500 000	46 100 000
<u>Total emprunts</u>	<u>440 936 793</u>	<u>423 955 346</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 583 470</u>	<u>8 491 387</u>
<u>Total</u>	<u>449 520 263</u>	<u>432 446 733</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	94 360 139	212 584 603	187 450 482	119 494 260	45 354 802	74 139 458
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* AL BARAKA BANK	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATIJARI BANK 2013	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BANQUES ETRANGERES	71 495 207	5 944 071	18 788 745	58 650 533	40 008 671	18 641 862
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	165 855 346	218 528 674	206 239 227	178 144 793	85 363 473	92 781 320

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	212 000 000	68 810 000	57 518 000	223 292 000	165 360 000	57 932 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	46 100 000	121 000 000	127 600 000	39 500 000	3 000 000	36 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	46 100 000	121 000 000	127 600 000	39 500 000	3 000 000	36 500 000
TOTAL GENERAL	423 955 346	408 338 674	391 357 227	440 936 793	253 723 473	187 213 320

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Avances et acomptes reçus des clients	8 128 551	7 834 473
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
<u>Total</u>	<u>14 137 539</u>	<u>14 213 401</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	396 606	283 426
- Factures non parvenues	668 147	504 821
<u>Sous total</u>	<u>1 064 753</u>	<u>788 247</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	2 726 030	1 677 731
- Effets à payer	16 330 071	15 410 365
- Factures non parvenues	2 257 220	89 524
- Retenues de garantie	181 133	215 258
<u>Sous total</u>	<u>21 494 454</u>	<u>17 392 878</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 559 208</u>	<u>18 181 125</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Autres provisions pour risques	1 188 123	1 103 123
<u>Total des provisions</u>	<u>1 188 123</u>	<u>1 103 123</u>

NOTE 16 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Personnel, rémunérations dues	138 186	2 585
- Personnel, provisions pour congés payés	415 144	648 848
- Personnel, autres charges à payer	516 530	469 098
- Etat, retenues sur salaires	147 957	99 432
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 262	417 138
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	239 857	940 043
- Etat, TVA à payer	217 973	723 912
- Etat, autres impôts et taxes à payer	9 505	33 267
- Actionnaires, dividendes à payer	14 103	12 018
- Avances sur titres immobilisés	270 000	-
- C.N.S.S	381 502	332 073
- Autres comptes créditeurs	1 256 087	641 346
- Diverses charges à payer	9 425	185 000
- Charges à payer sur contrats de portage	1 076 955	794 955
- Produits constatés d'avance	41 677	50 205
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	155 741	207 655
<u>Total</u>	<u>5 468 839</u>	<u>5 594 507</u>

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Capital social	(A) 41 500 000	35 000 000
- Réserve légale	(B) 4 150 000	3 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	9 492 000	6 992 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A) 3 500 000	-
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 39 500 000	22 500 000
- Boni de fusion	990 155	990 155
- Résultats reportés	11 100 679	14 793 245
Total des capitaux propres avant résultat de la période	114 009 677	87 552 243
Résultat de la période	9 269 058	11 457 434
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 123 278 735	99 009 677

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	9 269 058	11 457 434
Nombre d'actions (2)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,142	1,570

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 74.128.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	9 492 000
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	11 100 679
- Résultat de la période	9 269 058

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	35 000 000	22 500 000	3 500 000	-	-	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'AGO du 29/05/2012						2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(5 950 000)		(5 950 000)
Fusion absorption de la SIMT				990 155				25 463		1 015 618
Résultat au 31 décembre 2012									11 457 434	11 457 434
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735

NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
Intérêts conventionnels	45 362 465	42 642 804
Intérêts intercalaires	642 809	639 838
Intérêts de retard	1 509 478	1 085 809
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>47 514 752</u>	<u>44 368 451</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(477 193)</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>47 037 559</u>	<u>44 112 424</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	213 585	169 749
- Commissions d'assurance	536 957	527 452
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>750 542</u>	<u>697 201</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 775 700	4 772 638
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 201 205	2 484 118
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
Total des charges financières des emprunts	22 751 920	19 569 451
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 225 458	847 854
- Intérêts sur opérations de financement	2 165 596	2 446 720
- Pénalités fiscales et sociales	5 391	4 401
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	282 000	300 031
- Gains de change	(25 380)	(16 994)
- Pertes de change	-	17 501
- Autres	912	445
Total des autres charges financières	3 653 977	3 599 958
Total général	26 405 897	23 169 409

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits des participations	3 212 023	6 580 986
- Produits des titres Immobilisés	250 610	17 698
- Revenus des autres créances immobilisées	76 870	75 154
- Produits nets sur cession de titres de placements	13 535	10 574
- Produits nets sur cessions de titres de participation	995 079	-
Total	4 548 117	6 684 412

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Salaires et compléments de Salaires	4 987 328	4 231 442
- Bonus	550 000	400 000
- Indemnités représentatives de frais	186 018	127 206
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	962 288	833 129
- Autres charges sociales	85 687	435 349
Total	6 771 321	6 027 126

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Achat de matières et fournitures	86 647	97 915
<u>Total des achats</u>	86 647	97 915
- Locations	159 470	137 871
- Charges locatives et de copropriété	124 081	100 597
- Entretien et réparations	355 177	271 412
- Primes d'assurances	59 692	64 649
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	480 832	436 334
<u>Total des services extérieurs</u>	1 179 252	1 010 863
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	864 040	1 008 250
- Publicités, publications, relations publiques	273 266	189 679
- Déplacements, missions et réceptions	668 987	661 250
- Frais postaux et de télécommunications	322 819	349 298
- Services bancaires et assimilés	396 232	300 440
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 525 344	2 508 917
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	1 314	3 486
- Autres	17 978	11 911
<u>Total des charges diverses</u>	84 092	80 197
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 723	128 885
- T.C.L	112 977	163 605
- Droits d'enregistrement et de timbres	35 065	97 872
<u>Total des impôts et taxes</u>	291 765	390 362
<u>Total général</u>	4 167 101	4 088 254

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	7 705 870	8 392 972
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 644 718)	(5 854 933)
- Créances radiées	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(160 995)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	2 061 152	2 538 039

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	68 675	117 532
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	100 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	392 889	681 917
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
<u>Total</u>	<u>459 670</u>	<u>899 949</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	570 396	531 283
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	694 429	706 082
<u>Total</u>	<u>1 264 825</u>	<u>1 237 365</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	69 478	60 890
- Dotations aux provisions pour risques et charges	85 000	82 391
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
<u>Total</u>	<u>140 682</u>	<u>129 485</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	86 184	-
- Produits sur assistance technique MLA	402 038	330 751
- Autres produits	144 191	125 057
<u>Total</u>	<u>632 413</u>	<u>455 808</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2013	2012
Bénéfice comptable	11 697 984	13 860 217
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	8 321 912	9 436 202
- Charges financières relatives au portage MLA	282 000	300 031
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	107 742	148 157
- Provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	13 796
- Dividendes	3 110 215	5 198 017
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 458 673</u>	<u>18 705 840</u>
Provisions pour créances douteuses	7 705 870	8 392 972
Provisions pour dépréciation de titres cotés	461 564	799 449
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 291 239</u>	<u>9 513 419</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 203 125	2 500 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 088 114</u>	<u>7 013 419</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>2 480 840</u>	<u>2 454 697</u>
Impôt sur les sociétés	<u>2 480 840</u>	<u>2 454 697</u>
- Report d'impôt début de période	-	(1 002 705)
- Acomptes provisionnels payés	(2 208 831)	(287 382)
- Retenues sur placements	(10 467)	(224 567)
- Avances d'impôts sur importation	(21 685)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>239 857</u>	<u>940 043</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2013	2012
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	19 359 261	21 275 326
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(22 117 285)	(19 359 261)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(7 834 473)	(6 632 235)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	8 128 551	7 834 473
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(391 367)	(184 355)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 378 928)	(6 555 331)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 008 988	6 378 928
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 917 677)	(2 729 904)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 167 333	2 917 677
- TVA collectées	+	47 304 402	43 933 873
- Loyers encaissés	+	289 284 273	270 293 049
- Intérêts de retard	+	1 509 478	1 085 809
- Créances virées en Pertes	-	(7 133)	(2 311 154)
- Encours financiers virées en pertes	+	-	419 742
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 773 108	1 684 784
- Remboursements anticipés	+	13 048 106	11 965 883
- Produits sur Cessions anticipées	+	213 585	169 749
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>350 150 222</u>	<u>330 187 052</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2013	2012
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	17 392 878	24 957 511
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(21 494 454)	(17 392 878)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(355 280)	(1 752 568)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 816 215	355 280
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	305 694 328	270 780 415
- TVA sur Investissements	+	42 003 497	38 158 268
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>345 057 184</u>	<u>315 106 028</u>

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre	
		2013	2012
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(19 815)	(10 957)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	46 163	19 815
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(559 324)	(653 254)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	263 534	559 324
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	788 247	711 751
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 064 753)	(788 247)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	2 585	948
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(138 186)	(2 585)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	648 848	517 507
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(415 144)	(648 848)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	469 098	562 279
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(516 530)	(469 098)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	99 432	133 064
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(147 957)	(99 432)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	417 138	586 364
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(496 262)	(417 138)
- C.N.S.S en début de période	+	332 073	344 705
- C.N.S.S en fin de période	-	(381 502)	(332 073)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	185 000	169 929
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(9 425)	(185 000)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	794 955	702 844
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(1 076 955)	(794 955)
- TVA, payées sur biens et services	+	814 117	635 491
- Charges de personnel	+	6 771 321	6 027 126
- Autres charges d'exploitation	+	4 167 101	4 088 254
- Impôts et taxes	-	(291 765)	(390 362)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 681 995</u>	<u>10 267 452</u>

NOTE 33 : INTERETS PAYES

		31 décembre	
		2013	2012
- Frais d'émission d'emprunt	+	426 913	553 138
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	36 932	4 587
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(81 936)	(36 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	6 124 078	4 966 869
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(7 115 515)	(6 124 078)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	1 658 113	669 962
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(863 428)	(1 658 113)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	643 310	518 783
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(536 394)	(643 310)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	65 886	64 449
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(68 133)	(65 886)
- Charges financières	+	26 405 897	23 169 409
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(440 059)	(456 932)
		26 255 663	20 961 945

Intérêts payés**NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31 décembre	
		2013	2012
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	940 043	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(239 857)	(940 043)
- Etat, reports d'impôts début de période	-	-	(1 002 705)
- Etat, reports d'impôts fin de période	+	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	33 267	34 430
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(9 505)	(33 267)
- TVA payées	+	4 992 725	1 904 404
- Impôts et taxes	+	291 765	390 362
- Impôts sur les bénéfices	+	2 480 840	2 454 697
		8 489 278	2 807 878

Impôts et taxes payés

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31 décembre	
		2013	2012
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 468 473	2 385 328
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(1 792 410)	(2 468 473)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	130 982	372 759
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(124 270)	(130 982)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	430 805	534 028
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(492 665)	(430 805)
- Projet ALIOS en début de période	+	-	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(761 108)	-
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	+	-	271 523
- Compte courant SIMT en début de période	+	-	1 639 381
- Compte courant SIMT en fin de période	-	-	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	31 905	40 647
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(36 439)	(31 905)
- Compte courant MLA en début de période	+	257 761	196 871
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(257 761)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	479 249	464 422
- Comptes d'attente en fin de période	-	(445 172)	(479 249)
- Placements en titres en début de période	+	326 095	384 058
- Placements en titres en fin de période	-	(347 859)	(326 095)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(641 346)	(813 340)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 256 087	641 346
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	-	-	(1 748 642)
- Apport de fusion liquidités	+	-	184 847
- Produits des placements	+	4 548 117	6 684 412
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(995 079)	-
- Autres produits d'exploitation	+	536 957	527 452
- Autres gains ordinaires	+	546 229	455 808
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>5 049 074</u>	<u>8 095 629</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 décembre	
	2013	2012
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	- (741 196)	(441 219)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+ 928 886	741 196
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 476 401	475 427
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 860 081	92 745
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	- (7 225)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 516 947</u>	<u>868 149</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 décembre	
	2013	2012
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 105 473	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 86 184	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>191 657</u>	<u>-</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	2013	2012
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ 2 044 910	11 530 450
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 2 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	- (4 404 293)	(2 415 580)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+ 5 510 920	4 404 293
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou - 202 622	(900)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+ 580 358	1 059 019
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>6 434 517</u>	<u>17 077 282</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	2013	2012
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ 1 523 110	266 600
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+ 294 600	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+ 1 063 640	300 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	- -	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+ 270 000	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+ -	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	- (365 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	+ 995 079	-
- Remboursements sur prêts au personnel	+ 469 498	718 261
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>4 250 927</u>	<u>1 284 861</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 décembre	
	2013	2012
- Dividendes et tantièmes	+ 7 000 000	5 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ 12 018	9 951
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- (14 103)	(12 018)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>6 997 915</u>	<u>5 947 933</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques	+ 410 709	5 190 925
- Caisses	+ 12 245	6 635
- Banques, découverts	- (8 507 111)	(6 471 546)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(8 084 157)</u>	<u>(1 273 986)</u>

NOTE 42 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	423								423
Créances de Leasing	20 484	38 073	56 181	103 896	260 421	68 955	6 997		555 007
Portefeuille Titres de Placement	257	257							513
Portefeuille d'Investissement	592	638	166	1 004	13 515	14 203	1 875	18 085	50 077
Immobilisations incorporelles								1 735	1 735
Immobilisations Corporelles								9 808	9 808
Autres actifs	1 170	2 059	1 633	658	873	294	95	315	7 096
Total	22 925	41 027	57 980	105 558	274 809	83 452	8 967	29 943	624 660
PASSIFS									
Concours bancaires	8 507								8 507
Emprunts et Dettes Rattachés	56 133	50 138	46 257	43 268	142 697	79 721	31 306		449 520
Dettes envers la Clientèle	8 461	9	296	1 271	2 740	702	639	20	14 137
Fournisseurs et comptes rattachés	8 447	14 112							22 560
Provisions								1 188	1 188
Autres	1 465	1 375	674	56	1 642	212	27	18	5 469
CAPITAUX PROPRES				8 300				114 979	123 279
Total	83 013	65 633	47 227	52 895	147 079	80 635	31 972	116 205	624 660
Position nette	(60 089)	(24 607)	10 752	52 664	127 730	2 817	(23 005)	(86 262)	-

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 KDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 KDT, dont 934 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 KDT, dont 987 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

Société Makateb El Horcheni

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 KDT (HT). Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinar Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

NOTE 44 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 624 659 818 DT et un bénéfice net de 9 269 058 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2013, une opération de financement sous forme d'un billet de trésorerie auprès de la société « Tunisie Valeurs » d'un montant de 3 500 000 DT, émis le 11 Juillet 2013 et échéant le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 30 120 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 703 020 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de cette caution accordée au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 310 949 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2013, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 974 814 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 672 878 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 038 DT.

5. La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à la Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

6. La Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

7. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

8. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en juin 2012 et Mai 2013 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB